

**2024 DAE 140** Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants, L1511-2 et les suivants, L1511-3 et les suivants, et les articles L2224-13 et les suivants ; Vu l'article L3211-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et les suivants

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ 2024, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec chacune d'entre elles,

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

**Article 1:** Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacune des structures suivantes :

*Alternoo (SARL, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Aurore (Association)*

*Azade (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Bonne Table (SAS agréée Entreprise d'Insertion)*

*Brasserie de l'Être (SARL, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Brasserie limonaderie Patoche (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*CitéCoop (SCIC)*

*Ecotable (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Ernest Circuit Court Restauration (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Food Sweet Food (Association)*

*Kem Paris (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*La communauté Ecotable (Association)*

*Le Baranoux (Association)*

*Le Zingam (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Les Glaneuses (SARL, entreprise de l'économie solidaire et sociale)*

*Linkee France (Association)*

*Pain et partage (Association)*

*Passerelles 17, association pour la régie de quartier du 17<sup>E</sup> Nord Est (Association)*

*Pribon Belleville (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Tout Day (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

**Article 2:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Alternoo*, sise 4 rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen (n° PARIS SUBVENTIONS 205101 / n° de dossier 2024\_11561)

**Article 3:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL *Brasserie de l'Être*, sise 7 Ter rue Duvergier 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 198343 / n° de dossier 2024\_11581)

**Article 4:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SAS *Ecotable*, sise 10 rue Neuve Popincourt 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 195540 / n° de dossier 2024\_09097)

**Article 5:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SAS *Ernest Circuit Court Restauration*, sise 22 rue André Karman 93300 Aubervilliers (n° PARIS SUBVENTIONS 202715 / n° de dossiers 2024\_11579 et 2024\_11583)

**Article 6:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association *Food Sweet Food*, sise 26 rue Monsieur Le Prince 75006 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 188177 / n° de dossier 2024\_11536)

**Article 7:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association *La communauté Ecotable*, sise 37B rue de Montreuil 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 191639 / n° de dossier 2024\_11577)

**Article 8:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association *Le Baranoux*, sise 4 rue Cavendish 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 200783 / n° de dossier 2024\_11554)

**Article 9:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Les Glaneuses*, sise 18 bd Voltaire 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 199982 / n° de dossier 2024\_09100)

**Article 10:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association *Passerelles 17, association pour la régie de quartier du 17<sup>E</sup> Nord Est*, sise 190 avenue de Clichy 75017 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 12485 / n° de dossier 2024\_11585)

**Article 11:** Une subvention d'investissement d'un montant de 45.000 euros est attribuée à la SARL *Alternoo*, sise 4 rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen (n° PARIS SUBVENTIONS 205101 / n° de dossier 2024\_12571)

**Article 12:** Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association *Aurore*, sise 34 boulevard de Sébastopol 75004 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 2541 / n° de dossier 2024\_11567)

**Article 13:** Une subvention d'investissement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à la SAS *Azade*, sise ZI Les trois Tilleuls 59850 NIEPPE (n° PARIS SUBVENTIONS 205075 / n° de dossier 2024\_11552)

**Article 14:** Une subvention d'investissement d'un montant de 65.000 euros est attribuée à la SAS *Bonne Table*, sise 31 Boulevard Marguerite de Rochechouart 75009 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 203323 / n° de dossier 2024\_09141)

**Article 15:** Une subvention d'investissement d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la SAS *Brasserie limonaderie Patoche*, sise 32 rue des Trois Frères 75018 Paris, (n° PARIS SUBVENTIONS 198955 / n° de dossier 2024\_11486)

**Article 16:** Une subvention d'investissement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à la SCIC *CitéCoop*, sise 2 rue de la Clôture 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 197990 / n° de dossier 2024\_11594)

**Article 17:** Une subvention d'investissement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SAS *Ernest Circuit Court Restauration*, sise 22 rue André Karman 93300 Aubervilliers (n° PARIS SUBVENTIONS 202715 / n° de dossier 2024\_12572)

**Article 18:** Une subvention d'investissement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association *Food Sweet Food*, sise 26 rue Monsieur Le Prince 75006 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 188177 / n° de dossier 2024\_12574)

**Article 19:** Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS *Kem Paris*, sise 41 rue de Tourtille 75020 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 202329, n° de dossier 2024\_11595)

**Article 20:** Une subvention d'investissement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SAS *Le Zingam*, sise 75 rue du Chemin Vert 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 202850 / n° de dossier 2024\_11574)

**Article 21:** Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Les Glaneuses*, sise 18 bd Voltaire 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 199982 / n° de dossier 2024\_12573)

**Article 22:** Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association *Linkee France*, sise 7 rue du Jourdain 75020 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 190214 / n° de dossier 2024\_11598)

**Article 23:** Une subvention d'investissement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'association *Pain et partage*, 25 boulevard Ledru Rollin – Zone Urban Park Lot 7 – 13015 Marseille (n° PARIS SUBVENTIONS 205113, n° de dossier 2024\_11600 )

**Article 24:** Une subvention d'investissement d'un montant de 330.000 euros est attribuée à la SAS *Pribon Belleville*, sise 32 rue de l'Orillon 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 204883 / n° de dossier 2024\_10290)

**Article 25:** Une subvention d'investissement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association *Tout Day*, sise 39 rue Dautancourt 75017 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 204695 / n° de dossier 2024\_10665 )

**Article 26:** Les dépenses de fonctionnement correspondantes (articles 2 à 10) seront imputées au budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**Article 27:** Les dépenses d'investissement correspondantes (articles 11 à 25) seront imputées au budget d'investissement 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**Article 28:** Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.